



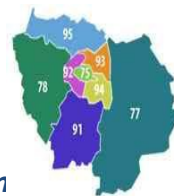
LA LETTRE DU SIPPR ILE DE FRANCE

Janvier 2026

SIPPR IDF : 418, rue Aristide Briand-77350 Le Mée sur Seine

Tél. : 07 87 09 97 86 – mail : sippridf@gmail.com

SITE INTERNET: <https://propriete-rurale-idf.com>



CHERS ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS, CHERS PROPRIÉTAIRES,

L'année 2025 a été encore une année particulièrement chargée en événements et émotions ! Entre conflits internationaux, aléas climatiques, remous politiques et manifestations des agriculteurs, l'actualité fût dense ! Quant à la Propriété Privée, elle n'a pas été épargnée : son droit a été attaqué par un projet de loi visant à séparer le foncier du bâti, puis celui d'un projet d'impôt sur la fortune improductive, sans oublier une rentabilité réduite par un taux d'indexation du fermage de 0.42 % bien inférieur à celui de l'inflation.

Osons espérer de retrouver en 2026 plus de sérénité, plus de respect de la Propriété, plus de reconnaissance du rôle économique des propriétaires fonciers et plus de rentabilité pour nous encourager à conserver et entretenir notre patrimoine, soyons résilients !

LA RESILIENCE DES PROPRIETAIRES FONCIERS

La résilience, c'est la capacité d'un groupe à surmonter les difficultés, à rebondir face aux épreuves et à se réadapter malgré les traumatismes ou les situations stressantes. N'est-ce pas la situation que vivent les propriétaires fonciers depuis un bon nombre d'années ?

L'attachement viscéral à un domaine, à une exploitation, à une demeure, détenu souvent depuis plusieurs générations ou acquis avec beaucoup d'efforts et de privations se trouve bien dans l'ADN du propriétaire. La Terre, c'est un peu d'économie mais aussi beaucoup de passion.

Les propriétaires sont confrontés à une fiscalité de plus en plus lourde, en effet les taxes foncières du non bâti deviennent confiscatoires dans certaines communes, d'après notre enquête, l'Ile de France se situe aux alentours de 60 € à l'hectare !

Même si les avantages successoraux sont pour l'instant maintenus sur les baux à long terme, en cette période de disette budgétaire plane la menace d'un nouvel impôt sur la fortune improductive alors même que l'on répète que ces mêmes terres sont indispensables à la souveraineté alimentaire ! On croit rêver en entendant parler d'une telle éventualité quand on sait que les revenus du propriétaire foncier sont inférieurs à 2% du capital !

A juste titre, on est inquiet pour les preneurs sur le renouvellement des générations et la transmission des exploitations, mais on doit avoir également la même inquiétude du côté des bailleurs, en effet les successions des terres agricoles sont en grand danger car la jeune génération de propriétaires est très interrogative sur la possibilité de conserver des patrimoines fonciers familiaux qui non seulement sont peu rentables mais aussi générateurs de tracasseries fiscales. Cette résilience pourrait être mise à mal par toutes ces entraves.

Depuis la loi d'orientation agricole de 1962 grâce au statut du fermage incluant le droit de préemption, les preneurs qui bénéficiaient d'une conjoncture plus favorable pouvaient envisager l'acquisition du foncier de leurs exploitations, malheureusement la dégradation du revenu agricole ne leur permet plus de financer cet achat, compte tenu de l'importance des capitaux nécessaires. Il y a un très grand risque à ce que l'on assiste à une financiarisation de la propriété foncière qui tombera dans les mains des sociétés financières, banques ou autres fonds de pension.

Le problème du portage du foncier s'applique également, même si c'est dans une moindre mesure, à la mise à disposition des bâtiments d'exploitation, mais encore faut-il que les propriétaires reçoivent une rémunération suffisante permettant de couvrir les frais d'entretien et les assurances de ces bâtiments qui font partie du patrimoine rural !

C'est loin d'être le cas au regard des valeurs des arrêtés préfectoraux très éloignées de la réalité !

C'est pourquoi il est urgent d'améliorer la relation bailleur/preneur en assouplissant le statut du fermage et en revalorisant sa rentabilité. La situation économique française en général et agricole en particulier est détestable, raison pour laquelle une concentration des exploitations est devenue inévitable. 200 000 exploitations en 2050, on y va tout droit si rien n'est fait ! **Quitte à se répéter, il n'y aura pas d'installation sans une relation plus équilibrée entre bailleur et preneur.**

Gardons espoir et restons confiants, restons résilients, un sursaut est toujours possible pour préserver notre modèle agricole, notre Syndicat y contribue par ses actions.

REJOIGNEZ-NOUS ! ADHÉREZ ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES !

Nos actions ne pourraient être possibles sans votre adhésion et votre engagement pour la protection de la Propriété Privée Rurale. Alors que nous entamons une nouvelle année, **nous vous invitons chaleureusement à renouveler votre adhésion. Vos cotisations constituent notre seule source de revenus, le nombre d'adhérents est donc une donnée essentielle pour accroître nos actions et renforcer notre crédibilité auprès de l'ensemble de nos interlocuteurs, notamment les pouvoirs publics.**

En 2026, votre Syndicat continuera à se mobiliser aux côtés de la Fédération nationale pour une **évolution du statut du fermage par un rééquilibrage entre bailleur et preneur et pour la préservation du patrimoine rural pour les générations futures** !

En 2026, nous continuerons à vous informer, vous conseiller et vous défendre.

Renouvelez votre adhésion, c'est œuvrer pour les générations futures, nous sommes les garants du foncier et de l'environnement. Parlez en autour de vous ! Soyez les ambassadeurs de notre Syndicat !

Attention: pour bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile incluse dans la cotisation, il est indispensable de nous retourner le formulaire joint complété avec les surfaces **au plus tard le 2 mars 2026.**

Au nom du SIPPR IDF, nous vous souhaitons à tous une année 2026 aussi bonne que possible, dans l'espoir de vous retrouver à nos côtés pour défendre les intérêts de la propriété privée rurale.

Nous comptons sur vous pour continuer à enraciner la **Propriété Privée Rurale** dans l'avenir,

Bien cordialement,

Xavier Sagot
Vice-Président du SIPPR IDF

Francis Chéreau
Président du SIPPR IDF

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

- **UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE** couvrant vos terres agricoles, vos parcelles isolées de bois et vos surfaces en eau (sous conditions)
- **UNE COTISATION DÉDUCTIBLE** de vos revenus fonciers
- **DES CONSULTATIONS JURIDIQUES** données par les experts de notre Fédération nationale en cas de litiges significatifs (sous conditions)
- **UN ACCÈS EXCLUSIF AUX WEBINAIRES JURIDIQUES** mensuels animés par les juristes de la Fédération, spécialisés en droit rural
- **UN TARIF PRÉFÉRENTIEL** pour l'abonnement d'un an à notre revue bimestrielle spécialisée à 51€ au lieu de 78€
- **UN ACCÈS À L'ACTUALITÉ** au travers des Flash info envoyé par mail
- **UN ACCÈS aux WEBINAIRES** mensuels